

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 19 septembre 2022

N° CP-2022-8-12-3

N° applicatif 4152

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service consulté

FONDS D'INNOVATION TERRITORIALE - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer d'attribuer des subventions de fonctionnement aux Communes, groupements de Communes et associations dans le cadre des contrats de territoire, au titre du Fonds d'innovation territoriale alsacien pour un montant total de 95 701,50 €.

1. Subventionnement d'une étude pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement et d'innovation à l'horizon 2030 de 2 sites situés à l'est et à l'ouest de l'usine STELLANTIS de SAUSHEIM

Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) sollicite l'aide de la Collectivité européenne d'Alsace pour participer au financement d'une étude visant à structurer un schéma d'aménagement et d'innovation à l'horizon 2030 de 2 sites de 20ha et 32 ha situés à l'est et à l'ouest de l'usine STELLANTIS de SAUSHEIM.

Les attendus de cette étude répondent globalement et pleinement aux grands enjeux et objectifs du territoire, plus précisément ceux de la transition énergétique par la décarbonation des activités et la renaturation des espaces.

La modernisation de l'usine STELLANTIS de SAUSHEIM située dans la forêt de la Harth entraîne en effet un compactage de son site historique. Dans ce contexte, 52 ha de terrains pourraient être cédés par le groupe aux pouvoirs publics pour la création d'une nouvelle zone d'activités.

Ces évolutions s'accompagnent également d'un projet de développement durable « green factory » qui repose principalement sur l'optimisation énergétique de l'outil industriel avec comme piste de réflexion le développement du photovoltaïque, de la biomasse, l'amélioration de la performance thermique des bâtiments, l'organisation spatiale des unités de production, la connexion à un nouveau réseau de chaleur alimenté par l'énergie issue des process industriels endogènes ou exogènes depuis le site industriel Euroglass à Hombourg.

La Collectivité européenne d'Alsace est concernée à plusieurs titres par ces réflexions stratégiques :

- le réaménagement des liaisons avec les RD et des carrefours au niveau des entrées Est et Ouest pour assurer la bonne séparation des flux entrants et sortants, du site industriel Stellantis reconfiguré et des nouvelles zones aménagées ;
- les connexions avec les grandes infrastructures de communication : plateforme aéroportuaire, ports, autoroutes, TGV ;
- la protection des espaces de biodiversité de la Harth en périphérie immédiate du site ;
- l'avènement du Zéro Artificialisation Nette à l'échelle de l'agglomération.

Ces éléments figurent dans le cahier des charges établi par M2A en concertation avec les partenaires dont la CEA. La mission du groupement retenu vise à structurer un schéma stratégique de développement et d'innovation partagé à l'horizon 2030, qui permette aux différents acteurs publics de conjuguer les différentes échelles spatiales et temporelles pour définir et programmer leurs stratégies d'investissements en toute cohérence avec les contraintes techniques et réglementaires du site.

Il s'agira également pour les partenaires d'identifier tous les leviers d'efficacité communs et de mobiliser une ingénierie projet et financière optimale pour le site, de disposer d'une documentation qualifiée, d'articuler les besoins économiques avec les dimensions techniques, juridiques et financières.

Pour mener à bien cette étude stratégique, M2A a sollicité l'union des groupements d'achats publics (UGAP) pour identifier un cabinet permettant de répondre au cahier des charges élaboré entre partenaires. Les cabinets Eurogroup consulting et Colliers ont été retenus pour un montant total de 175 359 € HT, soit 210 430 € TTC.

M2A sollicite ainsi le collectif de partenaires locaux (CeA, Région Grand Est et Etat) pour participer au co-financement de cette étude à hauteur de 52 607,74 € chacun.

Le plafond d'aide du FI alsacien étant de 30 000 €, la Commission territoriale Agglomération de Mulhouse, réunie le 12 septembre 2022, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien à ce montant.

Le plan de financement de cette mission s'établit comme suit :

COFINANCEURS	%	Montants € HT	Montants € TTC
Mulhouse Alsace Agglomération	35,75%	62 679,58 €	75 215,48 €
Collectivité Européenne d'Alsace	14,25%	25 000,00 €	30 000,00 €
Région Grand Est	25%	43 839,79 €	52 607,74 €
État	25%	43 839,79 €	52 607,74 €
TOTAL	100%	175 359,16 €	210 430,96 €

Il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet porté par M2A à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien d'un montant de **30 000 €** maximum correspondant à **14,25 %** du montant des dépenses éligibles.

Pour ce projet, le montant sera à prélever comme suit :

Programme 063 –Opération 0013 –Tranche 50 -Natana 4303 -Chapitre 65 –
Nature 657358 –Fonction 518

2. Subventionnement d'une étude pour la réalisation d'un schéma stratégique de développement culturel et touristique

Le projet est porté par Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), en lien avec son projet de territoire dont un axe porte sur l'ambition « d'un territoire d'accueil dynamique » pour développer une identité territoriale en matière culturelle et touristique via une politique muséale valorisant l'offre des musées communautaires d'une part, et affirmant le rôle des musées dans la société contemporaine et son interaction avec les habitants d'autre part.

Cette ambition rejoint les orientations de la politique culturelle de la Collectivité européenne d'Alsace sur la culture scientifique et technique et la sauvegarde et la valorisation du patrimoine alsacien, ici le patrimoine industriel.

Cette stratégie repose sur la structuration d'un pôle muséal, socle de l'ADN scientifique et technique du territoire de l'agglomération de Mulhouse et clé d'entrée de son attractivité. L'objectif principal de la démarche est que l'agglomération mulhousienne soit incontournable pour un touriste et plus largement que cette richesse patrimoniale devienne le fer de lance de l'attractivité du territoire et sa clé d'entrée.

Pour ce faire, Mulhouse Alsace Agglomération a décidé avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), de la Région Grand Est, de la Collectivité européenne d'Alsace et de la Banque des Territoire, de réaliser une étude stratégique d'accompagnement à la définition d'un schéma de développement culturel.

Les objectifs de cette étude sont de :

- proposer et accompagner avec une vision extérieure d'expert, les élus dans une réflexion stratégique globale avec plusieurs scénarii pouvant être mis en œuvre,
- définir le positionnement et l'identité du territoire fondé sur ce patrimoine pour en faire un marqueur puissant,
- contribuer à la construction d'un récit territorial et d'une identité reposant sur :
 - un socle patrimonial industriel riche et identitaire, scientifique et technique,
 - une histoire sociale et industrielle du territoire avec une participation citoyenne,
 - un territoire d'excellence actuel en lien avec les enjeux sociétaux,
- proposer les déclinaisons en termes de mutualisation, de gouvernance alliant la conservation du patrimoine, la recherche de sa diffusion, le développement de l'économie autour d'un récit commun et la possibilité de mettre en place un Projet culturel et scientifique territorial,
- intégrer des travaux spécifiques sur certains sites (Musée d'Impression Sur Etoffe, Musée Nationale de l'Automobile, développement touristique de la zone nord de l'agglomération).

Le plan de financement de cette mission estimée à 130 000 € TTC (108 333 € HT) s'établit comme suit :

Potentiels financeurs	Répartition du coût TTC	en %
Banque des Territoires	12 012,00	9,24
Direction Régionale des Affaires Culturelles	29 497,00	22,69
Région Grand Est	29 497,00	22,69
Collectivité européenne d'Alsace	29 497,00	22,69
Mulhouse Alsace Agglomération	29 497,00	22,69
TOTAL	130 000,00	100 %

La Commission territoriale de l'Agglomération de Mulhouse, réunie le 27 juin 2022, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien.

Il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet porté par M2A à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien d'un montant maximum de **29 497 €** correspondant à **22,69 %** du montant des dépenses éligibles.

Pour ce projet, le montant sera à prélever comme suit :

Programme 063 –Opération 0013 –Tranche 50 -Natana 3418 -Chapitre 65 –
Nature 657358 –Fonction 633

3. Subventionnement d'une étude pour une gestion de l'eau plus économe en faveur de l'environnement et des populations de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé

Dans la vallée de Villé, les sécheresses des dernières années ont affaibli les ressources en eau. Certains villages ou quartiers ont désormais des difficultés à alimenter leurs réseaux d'eau potable.

Des restrictions d'usage de l'eau courante pour l'arrosage, l'abreuvement du bétail, l'alimentation des fontaines et les besoins privés non indispensables sont mis en œuvre régulièrement en période estivale, depuis plusieurs années.

Afin de réduire l'impact du réchauffement climatique, plusieurs communes souhaitent aujourd'hui développer une stratégie pour préserver une ressource convoitée. Une gestion économe de l'eau permettra de réduire les prélèvements, tant par les collectivités que pour les usages agricoles.

Dans cette perspective, la Communauté des communes de la Vallée de Villé souhaite s'appuyer sur un réseau de partenaires (FREDON, SDEA, Chambre d'Agriculture d'Alsace, associations locales ...) afin de déployer une démarche expérimentale visant à :

- diminuer la consommation de la ressource en eau en milieu urbain,
- mieux gérer l'approvisionnement en eau du territoire.

Le projet vise à établir un diagnostic des usages et consommations d'eau (schéma de consommation d'eau selon usages par les collectivités et particuliers, besoins agricoles, industriels), puis de définir des objectifs d'économie d'eau à l'échelle de la vallée.

Des secteurs sensibles seront identifiés (ilots de chaleurs et zones imperméabilisées).

Enfin, des solutions techniques innovantes et méthodes d'usages plus économes seront expérimentées (phase de test, portant notamment sur les usages des collectivités, les usages agricoles).

Au terme de la démarche, les actions qui auront montré leur efficacité seront proposées sur l'ensemble du territoire de la vallée, et pourront servir de référence pour d'autres collectivités.

La demande de financement portée par la Communauté des communes concerne la phase de diagnostic et la mise en œuvre d'expérimentations (exemples : rationalisation des besoins, stockage d'eau, récupération des eaux de pluie des toitures des bâtiments, expérimentation autour de la collecte des eaux naturelles, mise en place de zones d'abreuvement stabilisées ou de pompage, amélioration de la gestion des pâtures ...).

De manière complémentaire, mais indépendamment de la présente demande de subvention, le territoire établira un inventaire des zones humides qui alimentera le diagnostic et permettra de mieux préserver la ressource et la qualité de l'eau en milieu naturel. La création de mares y est prévue (travail qui s'inscrit dans les schémas de valorisation des espaces naturels : Trame verte et bleue, SAGE du Giessen, Natura 2000).

Le coût de l'étude s'élève à **132 430 € HT**. La part éligible au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien (Partie Prestations services études) est de 72 130 € HT. Le plan de financement proposé est le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût HT	en % du coût global
Communauté des communes Vallée de Villé	8 092 €	6 %
Communes	16 800 €	13 %
Association des Producteurs Fermiers de Montagne	2 344 €	2 %
Exploitants agricoles	30 279 €	23 %
Région Grand Est	61 368,00 €	46 %
Collectivité européenne d'Alsace (18,78 % du montant éligible au FIT HT = 10% du coût global)	13 547,00 €	10 %
TOTAL	132 430,00 €	100 %

La Commission territoriale Centre Alsace, réunie le 8 septembre 2022, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien.

Il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet porté par la Communauté des communes de la Vallée de Villé à travers une subvention de fonctionnement au titre du fonds d'innovation territoriale d'un montant maximum de **13 547 €** correspondant à **18,78 %** du montant des dépenses éligibles.

Pour ce projet, le montant sera à prélever comme suit :

Programme 063 –Opération 0013 –Tranche 50 -Natana 4335 -Chapitre 65 –
Nature 657358 –Fonction 731

4. Subventionnement d'une étude de revitalisation du centre-ville de Barr

La Ville de Barr joue un rôle de centralité dans son territoire, en concentrant notamment d'importants équipements, services, et commerces structurants à l'échelle du bassin de vie intercommunal. Toutefois, le centre ancien de Barr est confronté à une perte de dynamisme commercial, au développement d'un nombre important de logements anciens vacants, et à une dégradation du bâti, propice à l'émergence de situations d'insalubrité, et parfois de péril.

La Ville est lauréate du programme national « Petite Ville de Demain », auquel elle a adhéré par convention le 17 septembre 2021. La Collectivité européenne d'Alsace, cosignataire aux côtés de la Ville de Barr, de la Communauté des communes du Pays de Barr, de l'Etat, de la Banque des Territoires et de la Région, s'est engagée à mobiliser ses dispositifs de financement et son ingénierie pour accompagner le territoire.

Une stratégie de revitalisation large est souhaitée par la commune, et devra s'appuyer sur la requalification du tissu commercial, de l'habitat en centre ancien, ainsi que sur une accessibilité à repenser, en redonnant au cœur de ville une nouvelle attractivité.

L'objectif est de définir un projet global de revitalisation, en s'appuyant sur un ensemble d'actions complémentaires et en identifiant les outils les plus appropriés, les leviers financiers, le coût et le phasage des opérations :

- Analyse globale des facteurs d'attractivité, des fonctionnements et usages actuels du centre-ville,
- Renforcement de l'attractivité des commerces, en plaçant le cœur de ville au centre du développement économique du territoire,
- Lutte contre la vacance des logements, l'insalubrité et la précarité énergétique ; adaptation de l'habitat du centre-ville à l'évolution des besoins et attentes résidentielles,
- Réorganisation des mobilités et renforcement de l'accessibilité du centre, en intégrant notamment la piétonisation de la Grand Rue, et la mise en place d'une navette,
- L'adaptation au réchauffement climatique (verdissement du centre-ville, lutte contre les îlots de chaleur, place de l'eau), la résorption des friches et des dents creuses et l'innovation numérique constitueront des objectifs transversaux, enrichissant les projets.

Au terme de ce diagnostic, une « Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire » sera formalisée, afin de mettre en place de mesures réglementaires et des dispositifs de financement et de défiscalisation ciblés.

Dans cette perspective, la commune souhaite s'appuyer sur une prestation d'un cabinet d'étude, selon une démarche en 3 phases :

- 1 : Analyse du contexte territorial
- 2 : Elaboration du scénario de revitalisation
- 3 : Définition d'un programme d'actions et mise en œuvre chiffrée et phasée dans le temps

Une attention particulière sera portée à la consultation des associations, commerçants, professionnels, et de l'ensemble des acteurs et forces vives du territoire, par l'organisation d'ateliers de travail durant l'élaboration de cette démarche.

Le coût de l'étude s'élève à **90 630 € TTC**. Le plan de financement proposé est le suivant :

Potentiels financeurs	Répartition du coût TTC	en %
Ville de Barr (maître d'ouvrage)	22 657,50 €	25 %
Banque des Territoires (montant de l'aide sollicitée)	45 315 €	50 %
Collectivité européenne d'Alsace	22 657,50 €	25 %
TOTAL	90 630,00 €	100 %

La Commission territoriale Centre Alsace, réunie le 8 septembre 2022, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien.

Il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet porté par la ville de BARR à travers une subvention de fonctionnement au titre du fonds d'innovation territoriale d'un montant maximum de **22 657,50 €** correspondant à **25 %** du montant des dépenses éligibles.

Pour ce projet, le montant sera à prélever comme suit :

Programme 063 –Opération 0013 –Tranche 50 -Natana 3710 -Chapitre 65 –
Nature 657348 –Fonction 54

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver, dans le cadre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien, la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux 4 études suivantes et d'attribuer les subventions de fonctionnement listées ci-après à chacun des maîtres d'ouvrage, pour un montant total de 95 701,50 € en vue de la réalisation de ces études, prélevées selon les imputations budgétaires indiquées :

Intitulé de l'étude	Maître d'ouvrage de l'étude/porteur du projet	Montant maximum de la subvention de fonctionnement attribuée	Imputation budgétaire
Etude pour l'élaboration d'un schéma d'aménagement et d'innovation à l'horizon 2030 de 2 sites situés à l'est et à l'ouest de l'usine STELLANTIS de SAUSHEIM	Mulhouse Alsace Agglomération	30 000 € représentant 14,25 % des dépenses éligibles	Programme 063 –Opération 0013 –Tranche 50 -Natana 4303 - Chapitre 65 – Nature 657358 –Fonction 518
Etude pour la réalisation d'un schéma stratégique de développement culturel et touristique	Mulhouse Alsace Agglomération	29 497 € représentant 22,69 % des dépenses éligibles	Programme 063 –Opération 0013 –Tranche 50 -Natana 3418 - Chapitre 65 – Nature 657358 –Fonction 633
Etude pour une gestion de l'eau plus économe en faveur de l'environnement et des populations de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé	Communauté de communes de la Vallée de Villé	13 547 € représentant 18,78 % des dépenses éligibles	Programme 063 –Opération 0013 –Tranche 50 -Natana 4335 - Chapitre 65 – Nature 657358 –Fonction 731
Etude de revitalisation du centre ville de Barr	Ville de Barr	22 657,50 € représentant 25 % des dépenses éligibles	Programme 063 –Opération 0013 –Tranche 50 -Natana 3710 - Chapitre 65 – Nature 657348 –Fonction 54

- de préciser que conformément au règlement du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien, les subventions feront l'objet d'un versement unique à la fin de la réalisation du projet.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY